



Au Conseil communal  
de Lausanne  
1000 Lausanne

Lausanne, le 20 septembre 2011  
SPS – P. 5/19 - mb

## **Politique municipale en matière de subventions dans le domaine du sport d'élite – Impact du rapport-préavis N° 2008/8 sur le sport d'élite lausannois**

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Par ce rapport, la Municipalité présente l'impact que le rapport-préavis N° 2008/8, du 28 février 2008, « Attribution de subventions dans le domaine sportif. Nouveau volet « Sport phare ». Aides aux clubs, au sport féminin et aux sportifs d'élite lausannois. Réponse à la motion de M. Alain Bron. »<sup>1</sup>, a eu sur le sport d'élite lausannois et répond ainsi à la demande que le Conseil communal a fait inscrire dans les conclusions dudit rapport-préavis.

### **L'aide financière dans le domaine sportif**

#### *Bases*

A la suite de l'acceptation par le Conseil communal des conclusions du rapport-préavis N° 170, du 30 septembre 1989, « Aide financière aux clubs sportifs formant des jeunes. Réponse à la motion Olivier Chevallaz »<sup>2</sup>, la Municipalité a adopté, dans sa séance du 21 juin 1991, le règlement « Aide aux jeunes sportifs. Règlement et conditions pour l'obtention de subventions. ». Ce texte mettait alors en place les trois « piliers » de l'aide aux clubs formateurs : aide au paiement des loyers, encouragement des activités des groupes de jeunes sportifs de moins de 20 ans (aide à la formation) et aide particulière aux sportifs d'élite de moins de 20 ans.

En 2005, après que le « Plan Directeur du Sport. (...) »<sup>3</sup> eut annoncé un élargissement de la politique de subventionnement en y incluant les aînés, les handicapés<sup>4</sup> et l'organisation de manifestations sportives, un nouveau règlement, baptisé « Guide pour l'attribution de subventions dans le domaine sportif » est entré en vigueur, détaillant les subventions disponibles, leurs bénéficiaires et leurs conditions d'octroi. Les nouveautés, issues du rapport-préavis N° 2008/8, du 28 février 2008<sup>5</sup>, présentées ci-après, y ont été incluses en 2008.

<sup>1</sup> Bulletin du Conseil communal (BCC) 2007-2008, tome II, pp. 1092 ss.

<sup>2</sup> BCC 1989, tome I, pp. 153 ss.

<sup>3</sup> Rapport-préavis N° 2002/22, du 23 mai 2002, dont les conclusions ont été adoptées par le Conseil communal le 26 novembre 2002, BCC 2002, tome II, pp. 672 ss.

<sup>4</sup> Sont qualifiés de « juniors », les sportifs dès l'âge de 6 ans, jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent l'âge de 20 ans. Sont qualifiés d'« aînés », les sportifs au bénéfice d'une rente AVS. Sont qualifiés d'« handicapés », les sportifs en situation d'handicap physique et/ou mental.

<sup>5</sup> Op. cit.

**Municipalité de Lausanne**

Secrétariat municipal  
place de la Palud 2  
case postale 6904  
CH - 1002 Lausanne  
tél. ++41 21 315 22 15  
fax ++41 21 315 20 03  
municipalite@lausanne.ch

Enfin, afin de pallier quelques faiblesses, le rendre plus simple d'utilisation par les clubs et répondre à certaines normes de droit administratif, le « Guide (...) » a été abrogé et remplacé, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier de cette année, par un nouveau texte intitulé : « Prescriptions municipales en matière d'octroi de subventions et d'aides dans le domaine sportif » (titre abrégé : « Subventions et aides dans le domaine sportif »).

#### *Budgets alloués*

Par délégation, le Service des sports exécute les tâches de la Municipalité dans le domaine de la gestion et de l'octroi des subventions et aides dans le domaine sportif.

Les volets « premiers » de l'aide au sport lausannois (aide au paiement des loyers, aide à la formation et aide aux futurs sportifs d'élite) sont regroupés sous un seul et même poste budgétaire, dont le montant s'élève à 1'250'000 francs pour l'exercice 2011. Les volets plus « récents » (manifestations et sport d'élite) disposent de postes budgétaires particuliers, de respectivement 785'000 francs et 700'000 francs. A cela s'ajoutent les aides dites casuelles (aides financières occasionnelles en faveur des clubs, sollicitées en complément du financement de l'acquisition ou du renouvellement d'équipements et lors de la création de prix/récompenses), dont le budget pour 2011 s'élève à 110'000 francs.

#### *Promotion auprès des clubs*

Un important travail de communication et de promotion est mené par le Service des sports auprès des bénéficiaires potentiels de la politique municipale en matière de subventions dans le domaine sportif. Outre des dépliants explicatifs joints régulièrement aux envois dudit service, l'ensemble des dispositions, de même que les documents nécessaires à l'établissement des demandes d'aide, peuvent être consultés et téléchargés depuis le site Internet de la Ville de Lausanne<sup>6</sup>.

Ce travail a porté ses fruits, puisque, dans le domaine de l'aide au paiement des loyers et dans celui de l'aide à la formation, le nombre de clubs soutenus a augmenté, respectivement, de 16 % et de 34 %, de 2007 à 2010.

#### **« Sport phare » volets liés au sport d'élite**

Ces nouvelles aides liées au sport d'élite, dont les objectifs ont été développés dans le rapport-préavis N° 2008/8, concernent les sports collectifs, les sportifs individuels et le sport féminin.

#### *Aide aux clubs d'élite (sports collectifs)*

##### *Bénéficiaires et forme de l'aide*

Peuvent bénéficier de cette aide, les clubs et associations sportives (ci-après « les clubs »), dont la pratique concerne un sport collectif. Ils doivent disposer d'une équipe comprenant au minimum quatre joueurs de champ (hors remplaçants et encadrement), évoluant dans les niveaux supérieurs (ligue nationale A ou B ou dénomination équivalente) de la compétition nationale seniors (adultes). En parallèle, ils doivent développer une politique active de formation de la relève.

Les clubs qui répondent à ces conditions peuvent bénéficier d'une subvention, dont le montant est déterminé par une série de critères<sup>7</sup>. Ce montant, toutefois, ne peut excéder trente pour cent du budget annuel du club demandeur. Cette disposition ne s'applique pas aux clubs, dont le budget annuel est inférieur à 100'000 francs, auxquels un montant forfaitaire est octroyé.

<sup>6</sup> A l'adresse suivante : [www.lausanne.ch/subventions](http://www.lausanne.ch/subventions)

<sup>7</sup> La liste des critères permettant la détermination de la subvention allouée est envoyée aux clubs. Elle est aussi disponible sur le site Internet de la Ville de Lausanne, à l'adresse indiquée dans la note N° 6.

### *Eléments pris en compte*

La subvention couvre, jusqu'au montant alloué, les salaires des entraîneurs en charge des juniors, les frais de fonctionnement d'un mouvement « juniors »<sup>8</sup>, les frais d'intégration comme interne d'un ou de plusieurs juniors dans un centre de formation reconnu d'utilité publique, les frais de stages d'entraînement de juniors, les frais de location d'installations sportives et administratives, ainsi que divers frais de formation. Le versement de la subvention ne se fait qu'après la présentation au Service des sports du double des pièces comptables prouvant que les demandeurs ont payé la totalité des frais et salaires soumis.

### *Aide aux sportifs d'élite (sports individuels)*

#### *Bénéficiaires et forme de l'aide*

Les sportifs, y compris handicapés physiques, au bénéfice d'une carte, en cours de validité, or, argent ou bronze en sport individuel, délivrée par Swiss Olympic, domiciliés sur le territoire lausannois depuis un an au minimum au moment de la demande d'aide et appartenant à une association ou à un club sportif lausannois, peuvent bénéficier d'une subvention sous forme d'une bourse.

La bourse est attribuée pour l'année civile en cours. La demande d'attribution doit être renouvelée chaque année. Cette aide peut être cumulée avec toute aide publique ou privée non lausannoise. Quant au montant de la bourse, il est déterminé par le niveau de la carte attribuée par Swiss Olympic.

### *Aide au sport féminin*

#### *Bénéficiaires et forme de l'aide*

Les clubs, qui ont ou créent une équipe ou une section féminine et ont pour objectif leur participation aux niveaux supérieurs (ligue nationale A ou B ou dénomination équivalente) de la compétition nationale de leur sport, peuvent bénéficier d'une subvention. Ils présentent une demande sous forme de dossier, dans lequel ils détaillent leur projet (qui doit être axé sur la durée et comprendre un volet formation), leur(s) objectif(s) et les moyens nécessaires à sa réalisation.

Le montant de la subvention est déterminé par la faisabilité du projet (une attention toute particulière est prêtée aux objectifs fixés), le budget du club et le nombre de membres féminins (accroissement des effectifs, des équipes, juniors, etc.). La progression du club et son adéquation avec les objectifs fixés sont également des facteurs pris en compte dans la détermination du montant alloué lors des demandes ultérieures.

### **Aspects financiers**

Le crédit nécessaire à la réalisation de l'aide au sport d'élite a été estimé à 700'000 francs par an, ce montant ne devant être atteint que lors de l'exercice 2010. Les crédits annuels alloués de 2008 à 2010 ont donc été les suivants :

	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Aide aux clubs d'élite	Fr. 300'000,-	Fr. 500'000,-	Fr. 600'000,-
Aide aux sportifs d'élite	Fr. 25'000,-	Fr. 50'000,-	Fr. 50'000,-
Aide au sport féminin	Fr. 25'000,-	Fr. 50'000,-	Fr. 50'000,-
<b>Crédit annuel total</b>	<b><u>Fr. 350'000,-</u></b>	<b><u>Fr. 600'000,-</u></b>	<b><u>Fr. 700'000,-</u></b>

<sup>8</sup> Cela comprend également la contribution à un mouvement extérieur au club, mais regroupant les intérêts des clubs d'un sport donné, de la commune ou de la région.

### Aide aux clubs d'élite

Les conditions fixées pour l'obtention de l'aide aux clubs d'élite (sport collectif, quatre joueurs de champ, participation aux niveaux supérieurs du championnat national de la discipline) ont été remplies par onze clubs, qui ont ainsi pu, chaque année depuis sa création, bénéficier de cette aide en complément, le cas échéant, de celles déjà existantes. Dans le détail, les montants à disposition ont été répartis de la manière suivante :

ANNEES	2008	2009	2010	CUMUL
MONTANT ANNUEL ALLOUE :	Fr. 300'000,-	Fr. 500'000,-	Fr. 600'000,-	
BENEFICIAIRES / SOMME ALLOUEE :				
Lausanne Basket Association/BBC Lausanne*	Fr. 39'000,-	Fr. 64'000,-	Fr. 32'000,-	Fr. 135'000,-
FC Lausanne-Sport	Fr. 90'000,-	Fr. 150'500,-	Fr. 205'000,-	Fr. 445'500,-
Lausanne Hockey Club S.A.	Fr. 100'000,-	Fr. 168'500,-	Fr. 211'000,-	Fr. 479'500,-
LUC Volleyball	Fr. 42'000,-	Fr. 67'000,-	Fr. 89'000,-	Fr. 198'000,-
Indians Lausanne Baseball Club	Fr. 5'000,-	Fr. 6'000,-	Fr. 6'000,-	Fr. 17'000,-
Curling Club Lausanne-Olympique	Fr. 5'000,-	Fr. 10'000,-	Fr. 11'500,-	Fr. 26'500,-
Stade-Lausanne Hockey sur gazon	Fr. 5'000,-	Fr. 8'000,-	Fr. 9'000,-	Fr. 22'000,-
Roller Lausanne-Sports	Fr. 5'000,-	Fr. 8'000,-	Fr. 10'000,-	Fr. 23'000,-
Albaladejo Rugby Club	Fr. 3'000,-	Fr. 4'000,-	Fr. 7'000,-	Fr. 14'000,-
Stade-Lausanne Rugby Club	Fr. 3'000,-	Fr. 10'000,-	Fr. 11'000,-	Fr. 24'000,-
Lausanne Tchoukball Club	Fr. 3'000,-	Fr. 4'000,-	Fr. 5'000,-	Fr. 12'000,-
TOTAL	Fr. 300'000,-	Fr. 500'000,-	Fr. 596'500,-	

\* Les aides allouées, en particulier en vue de permettre l'accès au niveau supérieur de la compétition, ont, dans le cas du Lausanne-Basket, été vaines et le club a été dissous en 2010. Dans la foulée de la dissolution de ce club, une nouvelle association a été créée, le BBC Lausanne, inscrit en 1<sup>ère</sup> ligue du championnat national. Afin de lui donner l'élan nécessaire à un maintien, puis à une progression dans le championnat suisse, une aide exceptionnelle de 32'000 francs lui a été octroyée en 2010.

Le montant total à disposition correspond aux besoins, tant actuels, que prévisibles à court terme (possibilité d'accès dans les ligues supérieures de nouveaux clubs).

### Aide aux sportifs d'élite

Les sportifs concernés par cette aide doivent renouveler leur demande chaque année et faire la preuve qu'ils sont toujours considérés, tant par leur fédération nationale, que par « Swiss Olympic », comme faisant partie de l'élite sportive suisse. Ceci explique les variations du nombre de bénéficiaires entre 2008 et 2010. Dans le détail, les montants alloués ont été attribués de la manière suivante :

ANNEES	2008	2009	2010
MONTANT ANNUEL ALLOUE :	Fr. 25'000,-	Fr. 50'000,-	Fr. 50'000,-
NOMBRE DE BENEFICIAIRES :	6	7	10
MONTANT DES BOURSES :	Fr. 4'000,-	Fr. 4'000,-	Fr. 3'000,- Fr. 5'000,-
TOTAL ATTRIBUÉ	Fr. 24'000,-	Fr. 28'000,-	Fr. 32'000,-

En 2010, les conditions d'attribution ont été affinées, de manière à correspondre aux niveaux des différentes cartes délivrées par « Swiss Olympic », ainsi qu'aux pratiques du Canton dans l'octroi de ses bourses aux sportifs d'élite. De nouveaux barèmes et de nouveaux montants ont ainsi été mis en place et appliqués.

Quant aux sports, dont sont issus les bénéficiaires, on relèvera, dans le tableau ci-dessous, leur diversité et le fait qu'ils sont tous, en Suisse en tout cas, peu ou pas médiatisés et ne permettent pas à leurs pratiquants d'en vivre.

ANNEES	2008	2009	2010
SPORTS CONCERNES (Nombre de récipiendaires)	Aviron (2) Judo (2) Natation (2)	Aviron (2) Judo (2) Patinage (1) Sport Handicap (1) Tir à l'arc (1)	Aviron (3) Natation (3) Sport Handicap (1) Tir à l'arc (1) Trampoline (2)

#### *Aide au sport féminin*

Rappelons que le simple fait de créer une équipe féminine ne suffit pas pour percevoir cette aide spécifique. Les objectifs, qui doivent tendre à la création d'une équipe féminine, doivent être, outre la participation et le maintien aux niveaux supérieurs de la compétition, la mise en place de structures de relève et d'augmentation des effectifs. Un projet, avec de tels objectifs, mesurés et réalistes, sera privilégié et soutenu.

ANNEES	2008	2009	2010	CUMUL
MONTANT ANNUEL ALLOUE :	Fr. 25'000,-	Fr. 50'000,-	Fr. 50'000,-	
BENEFICIAIRES / AIDE ALLOUEE :				
Lausanne Natation – N Synchronisée	Fr. 10'000,-	Fr. 12'000,-	Fr. 12'000,-	Fr. 34'000,-
FC Concordia	Fr. 7'000,-	Fr. 9'000,-	Fr. 9'000,-	Fr. 25'000,-
Judo Kwai Lausanne		Fr. 6'000,-	Fr. 6'000,-	Fr. 12'000,-
FC Lausanne-Sports Féminin		Fr. 5'000,-	Fr. 5'000,-	Fr. 10'000,-
Hockey Club Féminin Lausanne		Fr. 6'000,-		Fr. 6'000,-
Association des Sourds Vaudois			Fr. 3'000,-	Fr. 3'000,-
Unihockey Club Lausanne			Fr. 3'000,-	Fr. 3'000,-
TOTAL	Fr. 17'000,-	Fr. 38'000,-	Fr. 38'000,-	

#### *Récapitulatif*

Au total, de 2008 à 2010, les montants alloués ont été les suivants :

	2008		2009		2010	
	BUDGET	ALLOUE	BUDGET	ALLOUE	BUDGET	ALLOUE
Aide aux clubs d'élite	Fr. 300'000,-	Fr. 300'000,-	Fr. 500'000,-	Fr. 500'000,-	Fr. 600'000,-	Fr. 596'500,-
Aide aux sportifs d'élite	Fr. 25'000,-	Fr. 24'000,-	Fr. 50'000,-	Fr. 28'000,-	Fr. 50'000,-	Fr. 32'000,-
Aide au sport féminin	Fr. 25'000,-	Fr. 17'000,-	Fr. 50'000,-	Fr. 38'000,-	Fr. 50'000,-	Fr. 38'000,-
Totaux	Fr. 350'000,-	Fr. 341'000,-	Fr. 600'000,-	Fr. 566'000,-	Fr. 700'000,-	Fr. 666'500,-

#### **Constat**

Le sport d'élite et le sport-spectacle sont des modèles, auxquels s'identifient les pratiquants et qui ont un fort impact sur la relève et sur le sport populaire. Soutenir les efforts déployés par les clubs et les individus figurant au plus haut niveau du sport suisse doit permettre au sport lausannois de disposer, à moyen et long termes, d'un bassin de futurs sportifs de haut niveau et des structures nécessaires à leur accueil et à leur formation. C'est aussi un moyen de promouvoir Lausanne : une ville dynamique, présente à l'échelon national et international, non seulement comme la capitale administrative du sport mondial ou comme promotrice du sport populaire, mais aussi comme une ville de pratique sportive de haut niveau.

Après trois ans d'existence, les aides spécifiques aux clubs d'élite et aux sportifs d'élite concernent majoritairement des sports ne bénéficiant pas ou peu d'une couverture médiatique et ayant beaucoup de peine à trouver des sponsors. La Municipalité s'en réjouit et constate avec plaisir que, grâce à ces aides, des clubs et des athlètes ont pu s'entourer des personnes nécessaires, participer à des stages ou des camps essentiels à leur progression et, ainsi, pérenniser leur place au sein du sport suisse d'élite.

Le constat est le même en ce qui concerne l'aide en faveur du sport féminin d'élite. Cette aide a contribué à ce que de nombreux clubs investissent et croient dans le développement d'un sport d'élite féminin. Et les résultats sont là. Des clubs ont vu le nombre des membres de leurs équipes féminines tripler, d'autres sont maintenant en ligue nationale A de leur discipline ou ont atteint les trois premiers rangs de leur championnat, tout en permettant à certaines des leurs de participer à des compétitions de niveau international.

Quant aux clubs dits « majeurs » du sport d'élite lausannois (LHC, FC LS, LUC Volleyball, LBA), le résultat est plus contrasté. Le soutien apporté au FC LS et au LHC a été un succès. Les sommes versées ont permis dans un premier temps de consolider les structures de formation, puis de les développer et de soutenir la formation de jeunes talents. Ainsi, nous relevons, avec plaisir, que la moitié des joueurs qui ont permis la promotion du FC LS en « Superleague » sont issus du système de formation du club. Quant au LUC Volleyball – seul club évoluant en LNA en 2010 et ne disposant, de loin, pas de l'engouement médiatique du football ou du hockey sur glace – celui-ci a pu, grâce au soutien financier perçu au travers de l'aide aux clubs d'élite, suivre les stages nécessaires et s'entraîner dans les meilleures conditions, ce qui lui a permis, non seulement de briller au niveau du championnat suisse (dont un doublé champion suisse et vainqueur de la Coupe suisse), mais aussi de participer à de nombreuses compétitions au niveau européen.

Cependant, de manière globale, les aides présentées dans le rapport-préavis N° 2008/8 et appliquées depuis remplissent parfaitement le rôle pour lequel elles ont été créées et répondent de façon adéquate à un besoin. La Municipalité entend, par conséquent, poursuivre de cette manière son soutien au sport d'élite lausannois.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz



Le secrétaire :  
Christian Zutter

